

**COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION**

Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2017 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que du budget 2017 de la Société de transport de Montréal

*À l'issue de l'étude publique du budget 2017, la Commission sur les finances et l'administration tient à remercier les services municipaux, les organismes et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration.*

*La Commission recommande au conseil municipal et au conseil d'agglomération :*

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017**

**VILLE DE MONTRÉAL ET LES ORGANISMES RELEVANT DE SON CADRE FINANCIER**

**R-1**

D'adopter les budgets de fonctionnement 2017 des services municipaux, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal déposés à la Commission ;

**PRÉSENTATIONS DES INFORMATIONS FINANCIÈRES**

*Considérant que l'article 116 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que la Commission de la sécurité publique doit faire l'analyse du budget de son service de police pour que le conseil puisse l'adopter ;*

*Considérant que le projet de loi 121, déposé le 8 décembre dernier, prévoit notamment d'abroger cet article ;*

*Considérant que l'adoption du projet de loi 121 signifierait que l'avis de la CSP relatif au budget du SPVM n'est plus obligatoire pour que le conseil puisse l'adopter ;*

*Considérant que le budget du SIM et du SPVM représentent environ 20 % du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal et constitue une part importante de ce dernier ;*

*Considérant que la Commission sur les finances et l'administration possède une solide expertise et une vision d'ensemble du budget et est donc l'instance la plus appropriée pour effectuer l'analyse des budgets du SIM et du SPVM ;*

## **R-2**

Que le Service de police et le Service de sécurité incendie présentent leurs budgets 2018 devant la Commission sur les finances et l'administration pour lui permettre de formuler des recommandations appropriées ;

## **R-3**

Que chaque unité d'affaires inclut dans sa présentation, en plus de ses indicateurs de performance, ceux du OMBI (Ontario Municipal Benchmarking Initiative) et du REM (Réseau d'évaluation municipal du Canada), qui sont pertinents à ses activités et ce avec des explications pertinentes pour les écarts observés.

Et

Qu'une comparaison soit faite, à partir de ces indicateurs, avec les 9 autres municipalités québécoises de plus de 100 000 habitants.

## **PROCESSUS BUDGÉTAIRE**

### **R-4**

Que, en amont du processus budgétaire, l'Administration consulte les représentants des Villes liées sur leurs préoccupations budgétaires pour 2018.

## **NÉGOCIATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

### **R-5**

Que, dans le cadre des négociations avec le gouvernement du Québec, l'Administration présente des demandes et poursuive ses efforts afin d'obtenir :

- une majoration du montant éligible des taxes foncières pour les résidents à moindre revenu afin de diminuer pour eux l'impact des augmentations des charges fiscales ;
- une meilleure équité fiscale dans la mesure où la Ville de Montréal assume des responsabilités qui ne sont pas exercées par les autres municipalités québécoises (le transport scolaire assumé par la STM, et certains services de sécurité publique assurés par le SPVM notamment) et que celles-ci sont à la charge des contribuables montréalais et de l'agglomération plutôt que de la population québécoise dans son ensemble (gouvernement du Québec) ;

### **R-6**

Que l'Administration envisage la possibilité de demander des changements législatifs afin de proposer différents taux de taxation dans le secteur non-résidentiel et qu'une étude estimant l'impact de cette décision sur les chemins de fer et les cours de triage soit effectuée pour le prochain budget ;

## **IMPACTS FINANCIERS À LONG TERME**

### **R-7**

Que l'Administration poursuive sa Politique de réduction de la capitalisation de la rémunération ;

**R-8**

Que l'utilisation d'emprunt pour payer les rémunérations capitalisées soit abolie d'ici la fin 2018 ;

*Considérant la mise en œuvre du Plan quinquennal de main d'œuvre (PQMO) depuis 2014;*

*Considérant la réponse du comité exécutif à la R-14 du dernier rapport de la Commission lors de l'étude du budget 2016 à l'effet qu'il n'existe pas de «ratio optimal» puisque chaque unité a son propre profil en lien avec ses opérations, projets et programmes ;*

**R-9**

Que l'Administration fournisse à la Commission une analyse par service de l'impact du PQMO sur le fonctionnement de l'unité administrative et sur les services rendus à la population.

*Considérant la réponse positive du comité exécutif à la R-15 du dernier rapport de la Commission lors de l'étude du budget 2016 à l'effet qu'un mandat d'implanter progressivement la gestion par activité a été donné au Service de la performance organisationnelle ;*

**R-10**

Que l'Administration dépose au conseil municipal son analyse des gains plausibles de mettre en concurrence les opérations en régie avec celles contractées à l'externe ;

**R-11**

Que l'Administration identifie les sommes budgétaires nécessaires pour que la Ville de Montréal atteigne son objectif de réduction des gaz à effet de serre (- 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990) ;

**R-12**

Que l'inventaire des émissions des gaz à effet de serre corporatif et collectif soit détaillé par arrondissement et par Ville liée, et ce afin d'outiller les élus locaux dans l'établissement de stratégies locales efficaces et appropriées ;

*Considérant que l'Administration a débuté une étude pour évaluer la possibilité d'instaurer à Montréal la méthode de l'utilisateur – payeur concernant la collecte des ordures ménagères ;*

**R-13**

La Commission recommande le dépôt du rapport qui sera produit au terme de cette étude au conseil en vue de l'implantation d'un système utilisateur – payeur concernant la collecte des ordures ménagères ;

**RÉFORME DU FINANCEMENT DES ARRONDISSEMENTS (RFA)****R-14**

Que, suite à la consultation des arrondissements, l'Administration mette en place des correctifs aux paramètres choisis, notamment en ce qui a trait à l'achalandage des équipements municipaux tels que les parcs et les bibliothèques, en vue de la mise à jour de l'application des paramètres pour la confection des budgets des arrondissements 2018 ;

## **AUTRES RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES**

*Considérant que les grandes villes comme Toronto publient mensuellement leurs indicateurs économiques en données ouvertes, tels que :*

- *Le taux de chômage;*
- *La population active;*
- *Le taux de personne en emploi;*
- *Le pourcentage d'espace de bureaux vacant;*
- *Les ventes au détail;*
- *Le pourcentage de bénéficiaires d'une assurance-emploi;*
- *Les faillites d'entreprises;*

### **R-15**

Que le Service du développement économique se dote de tels indicateurs économiques et les publie, sur une base trimestrielle, en données ouvertes ;

et

Que le Service du développement économique intègre à son plan d'action 2015-2017 des objectifs spécifiques, mesurables, ambitieux, réalistes et temporels (SMART).

*Considérant que l'agglomération de Longueuil et la Ville de Laval ne payent pas leur juste part dans le financement du métro ;*

### **R-16**

Que l'Autorité régionale de transport métropolitain s'assure, dans une perspective d'équité fiscale, d'une juste contribution par toutes les villes membres de la Communauté métropolitaine de Montréal au financement du métro.

***Les recommandations de la Commission ont été adoptées à l'unanimité, le 12 décembre 2016, à l'exception de la R-1, pour laquelle Mme McIntyre, M. Ouellet, Mme Lavigne Lalonde et M. Bourelle ont manifesté leur dissidence et à l'exception de la R-4 pour laquelle M. Bourrelle a manifesté sa dissidence.***

\*\*\*\*\*